

Problèmes rencontrés pour intervenir et s'engager

- La résistance que les parties à un conflit présentent aux interventions extérieures, en particulier dans le cas d'États en sérieuses difficultés mais pas complètement en faillite, est due à la crainte d'une perte de souveraineté, d'affaiblir encore la légitimité politique et l'autorité des dirigeants et de susciter une escalade des enjeux à la suite de l'action d'un intervenant extérieur.
- Une fois que l'intervention a été acceptée, il peut se poser des problèmes supplémentaires comme la façon de traiter les éléments obstructionnistes ou qui risquent de l'être dans le processus de paix. En outre, face à de nombreuses factions, il peut être difficile de décider qui doit participer aux négociations.
- Il y a un manque de mécanismes de coordination appropriés et de désignation des responsabilités institutionnelles et individuelles, une fois que l'intervention dans un conflit a été acceptée (c'est-à-dire trop de médiateurs et de représentants spéciaux dans certaines situations de conflit qui finissent par envoyer des messages contradictoires et confus aux parties au différend).

Créer des conditions propices à la prévention des conflits

Une grande partie de la discussion sur la manière dont les tierces parties pouvaient créer des conditions propices à la prévention des conflits a porté sur la nécessité de prévoir des mesures à plus long terme dans les différends cadres organisationnels et institutionnels. Les points suivants ont été soulevés à maintes reprises dans la discussion:

- La nécessité de faire la distinction entre la prévention opérationnelle et la prévention structurelle et de se pencher sur des problèmes tels que la protection des minorités, les droits de la personne, la supervision de processus électoraux, l'essor de la démocratie et le développement socioéconomique, qui devraient tous faire partie d'une stratégie intégrée de prévention des conflits « holistique ».
- Le besoin de compléter les stratégies et les approches mondiales de prévention des conflits par des stratégies régionales et locales.
- L'obligation d'évaluer plus soigneusement l'avantage comparatif des différentes organisations et institutions à diverses phases ou étapes du cycle des conflits ainsi que dans différents sortes de conflits (par exemple un conflit infraétatique par rapport à un conflit entre États). Selon le niveau et le degré de violence, la possibilité d'une nouvelle escalade et le fait que les parties se soient ou non engagées à l'égard de solutions négociées politiques, des tiers peuvent avoir un meilleur accès et d'avantage d'influence/de poids sur les parties en litige que d'autres.
- L'importance d'élaborer des solutions coopératives ainsi que des cadres de dissuasion normatifs.
- Le bien-fondé de favoriser un « climat de dialogue » au sein d'un État en renforçant les institutions de la société civile, en particulier celles dont les membres et les affiliations regroupent différentes factions ou ethnies.